

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2022-098 du 22 août 2022

Objet : Cinéma AREVI
: Réparation de la climatisation de la salle n°2

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu le devis joint ;

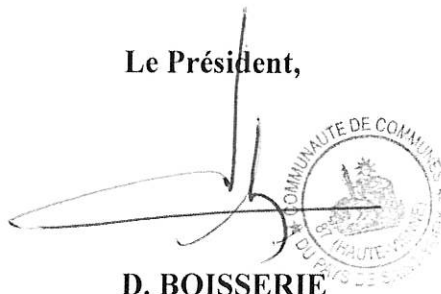
DECIDE

Article 1^{er} : Afin de procéder à la réparation de la climatisation de la salle n°2 du cinéma AREVI, il est conclu, selon le mode de passation par procédure adaptée, un marché de travaux avec la société TUNZINI – 45 rue Philippe LEBON 87000 LIMOGES

Article 2 : Le montant du marché s'établit à **2 057.00 € HT**.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220822-DP2022110244-AR
Date de télétransmission : 26/08/2022
Date de réception préfecture : 26/08/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

...../.....

DESIGNATION	U	Qte	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<p><u>CINEMA AREVI à SAINT YRIEIX</u> <u>LA PERCHE</u></p> <p><u>REEMPLACEMENT DE PIECES HS</u></p> <p>Suite à notre visite de contrôle et de vérification du 17/06/2022 à votre demande après orage du 04 juin , proposition de remplacement des pièces donnant des informations aléatoires suite à une surcharge électrique comprenant :</p> <p>Pour la salle 2 :</p> <p>Fourniture et remplacement de la sonde CO2 transmettant des données fluctuantes après orage du 04/06</p> <p>Fourniture et remplacement de l'afficheur HS suite à orage du 04/06</p>				
	U	1,00	1104,00	1 104,00
	U	1,00	953,00	953,00
<u>TOTAL GENERAL H.T.</u>				<u>2 057,00</u>
T.V.A. 20,0%				411,40
TOTAL GENERAL T.T.C.				2 468,40
<p>Approvisionnement matériel : 3 semaines à réception de votre accord , intervention sur site : 1 jour - <u>validité de notre devis : 1 mois</u> <u>compte-tenu de l'évolution du cout des matières premières</u></p> <p style="text-align: right;">Fait à LIMOGES le 20 juin 2022</p>				
<p>TUNZINI LIMOGES 45, rue Philippe Lebon - 87200 LIMOGES Tél 05 55 37 78 25 - Fax 05 55 37 83 90 RCS Limoges 439 498 894</p>				